CLEMENTEEN BIO

FOURRAGE - DEMI-PRÉCOCE (S2)



Un rendement record en fourrage demi-précoce

POINTS FORTS

Très haut niveau rendement fourrage

Très bon comportement face aux verses

Régularité des performances

SITUATION OFFICIELLE

Inscrit UE 2020

BESOINS EN SOMMES DE T°C (BASE 6°C)

Semis-Floraison : 880°C

Pour 32 % de M.S. : 1520°C à 1560°C





CLEMENTEEN BIO | FOURRAGE DEMI-PRÉCOCE (S2)

ADVANTA®

PROFIL AGRONOMIQUE

Vigueur de Départ		●●●●○	
Aptitude à rester vert		●●●●●	
Tolérance à la verse		●●●●●	
Gabarit	Court	●●●●○	Haut
Hauteur insertion d'épi	Basse	●●●○○	Haute
Port de feuilles	Retombant	●●●●○	Dressé

PROFIL MALADIES

Tolérance au charbon des inflorescences	●●●●●
Tolérance à l'helminthosporiose	●●●●○

POSITIONNEMENT

Avec ses qualités agronomiques et son potentiel de rendement, CLEMENTEEN assure à l'éleveur des rendements records en fourrage demi-précoce.

CLEMENTEEN possède une valeur alimentaire équilibrée, sans excès d'amidon, compatible avec beaucoup de profils de rations.

OBJECTIF DE PEUPLEMENT CONSEILLÉ (en plantes/ha)

Très haut potentiel :	98 000 pl
Terres profondes :	95 000 pl
Terres séchantes Faible RU :	90 000 pl

Pour le réglage du semoir, tenir compte des pertes éventuelles à la levée, en fonction des conditions de semis.

PROFIL VALEUR ALIMENTAIRE

NIVEAU UFL	Moyenne – Élevée	
DIGESTIBILITÉ TIGES&FEUILLES		
TENEUR EN AMIDON	Moyenne – Élevée	
DÉGRADABILITÉ RUMINALE DE L'AMIDON	Lente – Rapide	

Semences issues de l'Agriculture Biologique
Seeds from Organic Farming

PRODUCTION DES SEMENCES

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage limitant l'utilisation d'intrants chimiques. Elle exclut notamment l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM. Une semence commerciale certifiée « Agriculture Biologique » (AB) est une semence dont :

- La multiplication au champ a été conduite conformément aux règles de l'Agriculture Biologique
- Le process (récolte, calibrage, stockage, conditionnement, transport, étiquetage,...) respecte ces mêmes règles.

TRAITEMENT DES SEMENCES

Les semences de maïs AB sont livrées sans traitement de semences.

CERTIFICATION

L'ensemble des variétés BIO/AB commercialisées par Limagrain Europe figure sur les certificats de Limagrain Europe.

La certification du mode de production biologique a été délivrée par l'organisme de contrôle qui atteste que notre société s'est engagée à respecter les règles de production biologique en vigueur. Elle est apte à faire produire, à préparer et à commercialiser des produits conformes au mode de production biologique.

Les partenaires de Limagrain pour la multiplication et le conditionnement de semences disposent également de la double certification « Biologique ».

Les recommandations d'utilisation sont données à titre purement indicative et ne sauraient engager la responsabilité de Limagrain Europe à quelque titre que ce soit. Photos : Watier visuel
ADVANTA® est une marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV. LIMAGRAIN EUROPE - SA au capital de 10 543 346.75 € - ZI rue de la Vilaine - 49250 Saint Mathurin sur Loire
www.advantaseeds.fr - Tél. 02 41 79 61 61 -Siège social : Biopôle Clermont-Limagne, rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire - SIREN 542 009 824 RCS Clermont-Ferrand. Juin 2025.